

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU BASSIN AUTERIVAIN
HAUTE-GARONNE**

Nombre de membres			
dont le Conseil doit être composé	En exercice	Qui assistent à la séance	Qui ont pris part à la délibération
48	48	34	38

N° 144/2019

OBJET : Election des représentants de la communauté de communes au SYMAR Val d'Ariège

L'an deux mille dix-neuf et le 1^{er} octobre à 20h30,

Le Conseil de la Communauté de Communes du Bassin Auterivain, dûment convoqué en date du 24 septembre 2019, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil municipal de la commune d'Auterive, sous la présidence de Monsieur Serge BAURENS.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames Marie-Christine ARAZILS, Nadine BARRE, Monique COURBIERES, Monique DUPRAT, Nadia ESTANG, Céline GABRIEL, Cathy HOAREAU, Hélène JOACHIM, Nathalie LAVAIL-MAZZOLO, Annick MELINAT, Catherine MONIER, Danielle TENSA, Joséphine ZAMPESE ;

Messieurs René AZEMA, Serge BAURENS, Pascal BAYONI, Denis BEZIAT, Jean-Claude BLANC, Dominique BLANCHOT, Patrick CASTRO, Joël CAZAJUS, Michel COURTIADÉ, Serge DEJEAN, Serge DEMANGE, Claude DIDIER, Joël MASSACRIER, Franck MUNIGLIA, Floréal MUNOZ, Wilfrid PASQUET, Jean-Louis REMY, Jean-Claude ROUANE, Bernard TISSEIRE, Guy VESELY, Michel ZDAN.

ABSENTS AVEC PROCURATION : Gilles COMBES donne procuration à Danielle TENSA, Philippe FOURMENTIN à Nadine BARRE, René MARCHAND à Nathalie LAVAIL-MAZZOLO et Pascal TATIBOUET à Annick MELINAT.

ABSENTS : Madame Pierrette HENDRICK ; Messieurs Jean DELCASSE, Régis GRANGE et Serge MARQUIER.

ABSENTS EXCUSES : Madame Sabine PARACHE ; Messieurs Pierre-Yves CAILLAT, Jean CHENIN, Patrick LACAMPAGNE, René PACHER et Sébastien VINCINI.

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Cathy HOAREAU a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Président rappelle que, par délibération du 8 janvier 2019, la CCBA a demandé l'augmentation de la part du territoire des communes de Cintegabelle, Gaillac-Toulza et Marliac ainsi que l'extension du périmètre d'intervention du SYMAR Val d'Ariège à l'ensemble de ses communes membres pour l'exercice de la compétence GEMAPI.

Il indique que l'arrêté inter-Préfectoral actant ces modifications a été publié le 6 août dernier, modifiant en conséquence les statuts du SYMAR Val d'Ariège et la représentativité de la CCBA.

Il convient donc désormais de désigner les délégués pour représenter la CCBA au sein du syndicat. Par application des statuts, la CCBA dispose de 8 délégués titulaires et 8 délégués suppléants, élus au scrutin secret à la majorité absolue.

Font acte de candidature,

pour les postes de titulaires :

- M. Denis BEZIAT
- M. Pascal TATIBOUET
- M. Jean-Louis REMY
- M^{me} Monique DUPRAT
- M. Joël CAZAJUS
- M. Jean-Claude BLANC
- M. Régis GRANGE
- M. Pierre-Yves CAILLAT

pour les postes de suppléants :

- M^{me} Cathy HOAREAU
- M^{me} Céline GABRIEL
- M. Floréal MUNOZ
- M. Bernard TISSEIRE
- M. Claude DIDIER
- M. Patrick CASTRO
- M. Monique COURBIERES
- M. Joël MASSACRIER

Considérant l'exposé ci-dessus et les résultats des votes, le conseil communautaire, à l'unanimité,

DESIGNE les représentants de la communauté du Bassin Auterivain Haut-Garonnais au Syndicat Mixte d'Aménagement des Rivières – Val d'Ariège suivants :

Envoyé en préfecture le 08/10/2019

Reçu en préfecture le 08/10/2019

Affiché le 08/10/2019



ID : 031-200068807-20191001-144_2019-DE

DELEGUES TITULAIRES	DELEGUES SUPPLEANTS
M. Denis BEZIAT	M ^{me} Cathy HOAREAU
M. Pascal TATIBOUET	M ^{me} Céline GABRIEL
M. Jean-Louis REMY	M. Floréal MUNOZ
M ^{me} Monique DUPRAT	M. Bernard TISSEIRE
M. Joël CAZAJUS	M. Claude DIDIER
M. Jean-Claude BLANC	M. Patrick CASTRO
M. Régis GRANGE	M. Monique COURBIERES
M. Pierre-Yves CAILLAT	M. Joël MASSACRIER

Fait et délibéré à la salle du conseil municipal de la commune d'Auterive, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Président,
Serge BAURENS